

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2015

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 14 représentés : -

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, Mme SIMON Frédérique, M. ROCHE Nicolas, Mme REYMANN Anne, M. SIMON Edmond M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique.

Absent excusé : M. KLEINCLAUS Marcel

N° 2015-05 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2015-06 : Compte administratif de l'exercice 2014

Monsieur le Maire, Claude BEBON, soumet aux Conseillers le compte administratif de l'exercice 2014 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 477 707.25 €

Recettes réalisées : 603 984.79 €

Excédent de fonctionnement : 126 277.54 €

Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 360 294.84 €

Recettes réalisées : 254 361.58 €

Déficit d'investissement : 105 933.26 €

soit un excédent global de clôture de : 20 344.28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, en l'absence du Maire et sous la présidence de Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire :

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014 tel qu'il a été présenté, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N° 2015-07 : Compte de gestion du Trésorier – Exercice 2014

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2015-08 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Monsieur le Maire Claude BEBON, expose ce qui suit :

- Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2014 : **126 277.54 €**
- Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2014 : **105 933.26 €**
Ce déficit sera reporté par une inscription en dépense de la section d'investissement compte **001** (déficit d'investissement reporté)

L'affectation du résultat porte sur l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **126 277.54 €** comme suit :
 - **105 933.26 €** seront affectés au compte **1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le déficit d'investissement ainsi que les restes à réaliser ;
 - **20 344.28 €** seront inscrits au compte **002** (excédent de fonctionnement reporté).

N° 2015-09 : Budget primitif 2015

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget primitif de l'exercice 2015. Il donne les différentes précisions et explique chapitre par chapitre et article par article les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2015, avec :
583 388.- € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement ;
660 082.- € en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

N° 2015-10 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Monsieur le Maire présente aux Conseillers l'état n° 1259 transmis par les services fiscaux, relatif aux nouvelles bases d'imposition pour 2015. Il leur demande de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, et après en avoir délibéré :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015 et de les maintenir comme suit :

	Taux 2014	Taux 2015	Bases prévisionnelles 2015	Produit correspondant
Taxe d'habitation :	11.62 %	11.62 %	1 128 000	131 074
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	10.74 %	10.74 %	866 100	93 019
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	49.46 %	49.46 %	48 000	23 741
			TOTAL :	247 834

N° 2015-11 : Subventions pour l'année 2015

Sur proposition du Maire et après discussion, le **Conseil Municipal** décide d'attribuer les subventions annuelles suivantes, équivalentes à celles qui ont été attribuées en 2014 :

- 700 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de DAUENDORF ;
 - 700 € à la Société de Musique "Concordia" de DAUENDORF ;
 - 700 € à la Chorale de DAUENDORF ;
 - 700 € à la Chorale de NEUBOURG ;
 - 700 € au Football-Club de DAUENDORF ;
 - 700 € à l'Association "NEUBOURG-LOISIRS" ;
 - 700 € au Groupe Folklorique de DAUENDORF ;
 - 700 € au Gym-Club de DAUENDORF ;
- charge Monsieur le Maire de faire émettre les mandats en question ;
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2015.

N° 2015-12 : Subvention spécifique au Football-club de Dauendorf

Sur proposition du Maire et après discussion, le **Conseil Municipal** décide d'attribuer une subvention spécifique au Football-Club de Dauendorf à hauteur de 1 200,- € destinée à l'entretien des terrains ;

- charge Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question ;
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2015.

N° 2015-13 : Subvention spécifique à l'Association Foncière de Dauendorf

Sur proposition du Maire et après discussion, le **Conseil Municipal** décide d'attribuer une subvention spécifique à l'Association Foncière de Dauendorf à hauteur de 5 000,- € destinée à l'aménagement de la rue du Cimetière ;

- charge Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question ;
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2015.

Délibérations rendues exécutoires le 28 mars 2015

Transmises à la Sous-Préfecture le 30 mars 2015

Publiées le 30 mars 2015

Le Maire :

